



MAIRIE DE BUSSY-ALBIEUX
10 Place de la Mairie - 42 260 BUSSY-ALBIEUX
Tél : 04 77 24 60 45

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

CANTON DE BOEN

ARRETE MUNICIPAL A2023-09-01
REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Bussy-Albieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de Madame Cindy DELAUNAY domiciliée 227 Chemin de Compostelle 42 260 BUSSY-ALBIEUX, concernant un Repas de quartier le Samedi 16 Septembre 2023,

Considérant qu'il importe dans un but de sécurité de réglementer la circulation pendant cette manifestation.

ARRETE

Article 1^{er} : Pendant le « Repas de Quartier », la circulation de tous les véhicules sera interdite sur toute la route de la fontaine, (sauf aux véhicules de secours), le Samedi 16 Septembre 2023 de 06H00 à 00H00.

Article 2 : La mise en place de l'ensemble de ces dispositions et la sécurité seront assurés par les riverains de la Route de la Fontaine et du Chemin de Compostelle.

Article 3 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

A Bussy-Albieux,
le 04 Septembre 2023

Le Maire
Serge DERON



Affichage fait le

15 SEP. 2023

numériquement